



Prix de thèse du GDR Robotique

Règlement 2017

Mars 2017

Préambule

Le prix de thèse du GdR Robotique cherche à distinguer des travaux de recherche effectués dans le cadre d'un doctorat obtenu en 2016 apportant une contribution remarquable à l'un des grands thèmes considérés dans le cadre du GdR Robotique (voir <http://www.gdr-robotique.org/>).

Article 1

Le GdR Robotique organise un prix annuel de thèse dans le domaine général de la Robotique.

Article 2

L'édition 2017 de ce prix s'adresse aux docteurs ayant soutenu leur thèse durant l'année civile 2016 dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Article 3

Un jury sélectionnera ce qu'il considère comme la meilleure thèse par année de référence selon des critères d'excellence (voir annexe 1). Il pourra s'il le souhaite distinguer jusqu'à deux accessits. Chaque thèse sera examinée par au moins deux membres du jury.

Article 4

Le jury sera composé (annexe 2) :

- de membres académiques du Comité Scientifique (CS) du GdR ;
- des animateurs du Club de Partenaires du GdR, membres du CS ;
- des présidents du même jury des années antérieures ;
- du directeur adjoint scientifique en charge de l'Automatique, la Robotique, et la Productique au CNRS-INS2I ;
- du délégué scientifique, en charge de la thématique "Signal, Image, Automatique, Robotique" au CNRS-INSIS.

Sous la responsabilité du directeur du GDR Robotique, le jury se dotera d'un Président en nommant, pour assurer cette fonction, une personnalité reconnue du monde universitaire ou du monde de l'entreprise.

Pour l'édition 2017, le jury sera présidé par M. Jean-Paul Laumond, Directeur de Recherche au CNRS.

Article 5

Le règlement et le dossier de candidature sont accessibles sur le site du GDR Robotique : <http://www.gdr-robotique.org/>

Article 6

La sélection des candidats au prix de thèse du GDR Robotique est de la responsabilité des directeurs de laboratoire. Ces derniers sont invités à pré-sélectionner les thèses qui leur paraissent les meilleures (soit, si la qualité le justifie et selon la taille du laboratoire, de 1 à 3 dossiers par laboratoire).

Les pièces à fournir sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Elles sont à **déposer sur le site du GdR** à partir du formulaire de candidature en ligne.

Par ailleurs, les candidats sont fortement incités à déposer leur mémoire de thèse sur l'archive des thèses du site du GdR-Robotique.

| Liste des pièces à télécharger sur le site du GDR Robotique sous la forme d'un seul fichier zip avant la date limite | Avis et recommandations |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Curriculum vitae (1 à 2 pages max.)• Mémoire de thèse• Rapports de pré-soutenance de thèse• Rapport de soutenance• Liste des publications relatives au travail décrit dans la thèse ainsi que les acceptations éventuelles des articles non encore publiés | <ul style="list-style-type: none">• Avis du ou des directeurs de thèse (obligatoire)• Avis du directeur de laboratoire (obligatoire)• Autres recommandations |

Les avis et recommandations peuvent être envoyés de façon confidentielle par voie électronique au président du jury : Jean-Paul Laumond (jpl@laas.fr).

Article 8

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi **2 Juin 2017 minuit** (fermeture du site). Tout dossier incomplet sera rejeté.

Annexe 1 : Critères d'évaluation

Annexe 2 : Présidents et CS du GdR robotique

Prix de thèse du GDR Robotique

Critères d'évaluation

Donnés à titre indicatif.

- 1. Apport scientifique**
- 2. Publications hors brevets**
- 3. Valorisation de la recherche**
- 4. Qualité rédactionnelle**
- 5. Durée de la thèse**

Prix de thèse du GDR Robotique

Présidents des jurys de 2008 à 2015 :

Etienne DOMBRE (LIRMM, CNRS/Université de Montpellier)
 Bernard DUBUISSON (Université de Technologie de Compiègne)
 Claude LAURGEAU (Mines-ParisTech)
 Bernard ESPIAU (INRIA Rhone-Alpes)
 Jean-Claude GUINOT (ISIR, Paris)
 Claude BARROUIL (ONERA)
 Christian Laugier (INRIA, Grenoble)
 Jocelyne Troccaz (TIMAG, Grenoble)

Membres du Conseil Scientifique *

| | | | |
|----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Michel BERDUCAT | IRSTEA | Grigore GOGU | LaMI, IFMA |
| Philippe BIDAUD | ISIR | Christian LAUGIER | INRIA Rhône-Alpes et LIG |
| Philippe BONNIFAIT | Heudiasyc | Jean-Paul LAUMOND | LAAS-CNRS |
| Guy CAVEROT | BA Systèmes / Club des Partenaires | Philippe MARTINET | IRCCyN |
| Philippe LUTZ | FEMTO-ST | Jean-Pierre MERLET | INRIA Sophia-Antipolis |
| Philippe Martinet | LS2N | El Mustapha MOUADDIB | MIS, U. Picardie |
| François CHARPILLET | LORIA | Christine CHEVALLEREAU | IRCCyN |
| Raja CHATILA | ISIR | Yann PERROT | CEA/LIST |
| François CHAUMETTE | INRIA et IRISA | Philippe FRAISSE | LIRMM |
| Etienne DOMBRE | LIRMM | Dominique MEIZEL | ENSIL, U. de Limoges |
| Dominique DUHAUT | Valoria, UBS | Jocelyne TROCCAZ | TIMC |
| Michel De MATHELIN | LSIIT, Représentant INSIS | Stéphane VIOLLET | ISM, U. Méditerranée |
| Isabelle QUEINNEC | Membre invité, directrice du GdR MACS | Patrick RIVES | INRIA |

** les directeurs de thèse de candidats au Prix de thèse ne siègeront pas dans le jury*